

**COMMUNE DE FAVARS**

\*\*\*\*\*

**Liste des délibérations examinées  
lors de la séance ordinaire  
du 2 novembre 2022 – à 18h30**

\*\*\*\*\*

| N°<br>ORDRE<br>à la séance | DCM<br>N°      | OBJET DES DÉLIBÉRATIONS  | DÉCISION  |
|----------------------------|----------------|--|-----------|
| 1                          | 73-<br>74/2022 | Acquisition des parcelles boisées B 1090-<br>1093-1097-1099 et C 829-831-833 | approuvée |

Pour affichage, 03/11/2022

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FAVARS**

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2022 A 18 HEURES 30

Nombre de conseillers : L 'an deux mil vingt-deux, le mercredi deux novembre, à dix-huit heures  
En exercice : 15 trente minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est  
Présents : 11 réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de  
Votants : 14 Monsieur Bernard JAUVION, Maire.

*Date de convocation :*  
24/10/2022

*Présents :* M. JAUVION Bernard, M. BOUCHARREL Jean-Luc, Mme RIVIÈRE Marie-Amélie, M. CHAVIGNÉ Jean-Paul, Mme JEANCENEL Marie-Laure, Mme LAURENÇO Chrystelle, Mme FEINTRENIE Laëtitia, Mme MANIÈRE Jeanine, M. CROIZET Jérôme, M SOULIER Raymond, Mme MATHEVET Laetitia.

*Excusés :* M. MAZELIER Sébastien, procuration donnée à M. CHAVIGNÉ Jean-Paul, M MONTURET David, procuration donnée à M JAUVION Bernard, M AFONSO Georges, procuration donnée à Mme Jeanine MANIERE, M MADUPUY Damien.

Secrétaire de séance : M CROIZET Jérôme.

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>N° ORDRE : 1</b> |   |
| 3                   | Domaine et Patrimoine   |
| 3.1                 | Acquisitions  |
| Objet :             | <b>Acquisition des parcelles boisées B 1090-1093-1097-1099 et C 829-831-833</b> |

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu une « incompréhension » lors de la détermination du prix de vente des parcelles de Mme BÉRIL à la commune, cadastrées B 1090-1093-1097-1099 et C 829-831 et 833, fixé par délibération du 06/10/2022.

En effet, le prix de vente précédent était convenu pour les parcelles forestières attenantes au château de Favars sises « Les près grands » alors qu'il avait été acté par la suite avec Mme BÉRIL d'intégrer à la vente les 3 parcelles situées en limite de la commune de Chameyrat sises « Aux Peyrelades ».

La commune de Favars et Mme BÉRIL ont donc conclu un accord écrit au prix de 16 000€ net vendeur à la date du 22/10/2022 pour l'intégralité des parcelles ci-dessous :

| Parcelles | Localisation    | Superficie |
|-----------|-----------------|------------|
| B 1090    | Les près grands | 1a70ca     |
| B 1093    | Les près grands | 12a10ca    |
| B 1097    | Les près grands | 7ha30a40   |
| B 1099    | Les près grands | 12a80ca    |
| C 829     | Aux Peyrelades  | 28a61ca    |
| C 831     | Aux Peyrelades  | 12a20ca    |
| C 833     | Aux Peyrelades  | 53a54      |

**TOTAL : 8ha 52a 35ca**

La proposition financière s'élève à 16 000€ net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- rappelle l'opportunité d'acquérir ces parcelles afin d'assurer la conservation des essences de bois présentes dans le massif forestier,
- indique qu'un projet de circuit d'interprétation pourrait s'envisager un jour dans cet espace boisé,
- décide d'apporter une réponse favorable à l'acquisition des parcelles précitées d'une superficie totale de 8ha 52a35ca pour un montant de 16 000€ net vendeur,
- accepte de procéder à cette acquisition par acte notarié,
- précise que l'ensemble des frais (frais d'actes, de publicité, de géomètre si nécessaire...) seront à la charge de la commune,
- indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- donne pouvoir au Maire pour réaliser toutes les formalités et signer les documents afférents à cette acquisition.

Résultat du vote :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture et publication ou  
notification.*

*Publié le : 03/11/2022*

*Transmis au représentant de l'Etat  
le : 03/11/2022*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les délibérations

Pour copie conforme :

Le Maire, Bernard JAUVION



Le secrétaire de séance,